



ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU
DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande introduite par Mesdames NOIROT ET CORNIL Isabelle et Charlotte, demeurant Rue de la Charrette, 107 à 4130 Esneux en vue d'obtenir le **permis unique** pour :

Transformation d'une maison d'habitation avec exploitation d'une unité d'épuration individuelle placée en dérogation de raccordement à l'égout

sis Rue de la Charrette 107 à 4130 Esneux, parcelle cadastrée 2e division, TILFF, section A n°457N3.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale (Service environnement) à partir du 09 décembre 2024

- Date d'affichage de la demande : 04 décembre 2024
- Date d'ouverture de l'enquête : 09 décembre 2024
- Clôture de l'enquête : Lieu : Administration communale d'Esneux,
Place Jean d'Ardenne, 1 à 4130 Esneux
- Date : 23 décembre 2024 à 10 heures

• Les observations écrites peuvent adressées au Collège communal d'Esneux, place Jean d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

La Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et le jeudi jusqu'à 19 heures.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Madame Florine Parizel, conseillère en aménagement du territoire (04/380.93.35) ou de Monsieur Antoine FONTAINE, conseiller en environnement (04/380.93.63).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par la conseillère en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, des conseillères en aménagement du territoire et en environnement ou à défaut, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, de la fonctionnaire technique et du fonctionnaire délégué : Montagne Sainte-Walburge 2 à 4000 Liège - ☎ 04/224.54.11.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

A Esneux, le 3 décembre 2024

La Bourgmestre,
Laura IKER

